

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE (EPML)**

75058 Paris Cedex 01

**OPERATION** :

**CONCOURS INTERNATIONAL D’ARCHITECTURE POUR LA CREATION DE NOUVEAUX ACCES ET ESPACES AU SEIN DU MUSEE DU LOUVRE ET L’AMENAGEMENT DE SES ABORDS POUR LE PROJET « *LOUVRE - GRANDE COLONNADE* » DU PROJET « LOUVRE – NOUVELLE RENAISSANCE ».**

**OBJET DU MARCHE** : **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**REGLEMENT DU CONCOURS Annexe 4**

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

*(Article 5.5.2.4 du RC)*

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE**

*(Article 5.5.2.4 du RC)*

Conformément aux dispositions de l’article 5-5-2-4 du RC, après avoir arrêté définitivement la liste des participants admis à la Phase Offre, l’acheteur leur demandera la signature du présent accord de confidentialité avant de leur transmettre simultanément par voie électronique une invitation à participer au concours (remettre un projet) les informant de la date et l’heure limite de transmission des prestations et de toute précision utile quant au déroulement de la deuxième phase du concours.

Je, soussigné (e), …………………………………………………, m’engage en mon nom et au nom du groupement représenté par le mandataire …………………………………………………, dans le cadre de la consultation, aux termes du présent accord, à respecter les obligations suivantes :

* ne pas utiliser les informations, directement ou indirectement, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, pour mon compte ou pour le compte de tiers, ou permettre une telle utilisation, à d’autres fins que celles prévues dans le cadre de la consultation ;
* limiter strictement la divulgation des informations aux seules personnes auxquelles il est nécessaire de les divulguer, et à faire adhérer celles-ci au présent engagement de confidentialité ;
* prendre toutes dispositions pour protéger ou garder strictement confidentielles les informations qui m’ont été remises dans le cadre de la consultation ;
* restituer immédiatement ou détruire toutes les informations et documents et leurs éventuelles reproductions, duplications, copies quand la consultation aura été achevée.

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du candidat peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-13 et suivants et 226-16 et suivants du Code pénal.

Les obligations contenues dans le présent engagement de confidentialité resteront en vigueur jusqu’à la date de notification du marché de maîtrise d’œuvre au lauréat du concours.

Fait à Paris le …/…/…

SIGNATURE

(précédée de la mention "Lu et approuvé")